

MAIRIE DE GOUPILLIERES
45 rue du Neubourg
27170 GOUPILLIERES
Tél. : 02 32 45 12 98
Fax : 02 32 45 54 37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 13 février 2015**

Le 13 février 2015, dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Sébastien ROEHM, Maire.

Etaient présents : Mmes GUEDON Sonia, HUE Corinne, SCIPION Anita, SERGENT Maria,
TRANQUART Marilyne
MM BERNARD Nicolas, BOUCHER Dany, CHARLET Bruno, DE WILDE André,
DESHAYES Nicolas, PARIS Vincent, PELLERIN Hugues,

Absent : M. ROUSSELLE Jean-Marie

M. MILON David a donné pouvoir à M. CHARLET Bruno,
Mme TRANQUART Marilyne a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, compte tenu des contraintes administratives et financières pour la réalisation des travaux il y a lieu de programmer pour les années à venir les rues qu'il serait souhaitable de refaire.

Les rues du Bocage, des Frichots et des Carrières nécessitent de travaux et seront donc demandées dans cet ordre de priorité pour la programmation annuelle auprès de la Communauté de Communes Risle et Charentonne

Les travaux de réfection de la rue du Marais ont été retenus pour 2016.

RECENSEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

La commission voirie est chargée du recensement des panneaux de signalisation et des panneaux de rue sur l'ensemble de la commune.

Des devis devront être demandés pour l'inscription de la dépense au budget de 2015.

TRAVAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'EURE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le S.I.E.G.E. envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public rue de Perriers.

Conformément aux dispositions statutaires du S.I.E.G.E. et aux règlements financiers dudit E.P.C.I. la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière tel que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à 2 000 € en section d'investissement étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le S.I.E.G.E. dans la limite de montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2015 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement.

FLEURISSEMENT

Suite au vol des plantations, celle-ci seront replantées à l'identique pour un coût de 507 €.

AIRE DE STATIONNEMENT POUR LE TRACTEUR COMMUNAL

Dans la journée, le tracteur communal est stationné sur le trottoir devant l'atelier communal.
Dans cette situation, il présente une gêne pour la visibilité des véhicules qui sortent de la cour de la mairie et pour les piétons qui se rendent sur le parking de l'école.
Après délibération, le conseil municipal décide de demander des devis pour créer une aire de stationnement entre l'atelier et l'arsenal des pompiers.

STAGE ECOPHYTO

Afin de permettre à l'employé communal d'utiliser les produits phytosanitaires, il doit être en possession d'un certificat d'aptitude pour leur utilisation.
Une formation de 2 jours organisée par le Centre National de la Fonction publique Territoriale se déroulera les 20 et 21 avril 2015 à Louviers. Le Conseil Municipal décide d'y inscrire M. BEHOTTE Jean-Marc.
D'autre part une armoire spéciale sera acquise pour le stockage des produits.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA POMPE A CHALEUR DE L'ECOLE

2 devis ont été reçus pour la mise en place d'un contrat annuel d'entretien de la pompe à chaleur de l'école.
Les prestations n'étant pas identiques, un complément d'information sera demandé aux fournisseurs avant de prendre une décision.

ACHAT D'UNE TONDEUSE

Des devis seront demandés pour le remplacement de la tondeuse.

PROJETS COMMUNAUX

La commission jeunesse propose au conseil municipal d'étudier la création d'un terrain de sport derrière la micro crèche.
Des devis seront demandés pour l'aménagement du terrain près de la mare de Fréville.

URBANISME

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité,

- décide de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme
- afin d'optimiser les coûts, de rejoindre le groupement de commande initié au sein de l'Intercom du Pays Beaumontais pour les études de mise en place de ces documents d'urbanisme.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

CERFIFICAT D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par M. Lemoine Olivier pour un terrain à bâtir situé rue Lierville.
Après consultation des services du S.I.E.G.E. une extension du réseau électrique de 58 mètres linéaires est nécessaire. Cette extension est à la charge de la commune et son coût s'élève à 1 682 € en y incluant le réseau téléphonique.
Après délibération, considérant que la dépense n'est pas inscrite au budget 2015 le conseil municipal décide de reporter les travaux en 2016 si un permis de construire est déposé.

AFFAIRES DIVERSES

Travaux de la cour de l'école

La réfection de la pelouse de la cour de l'école est prévue le samedi 04 juillet.

Logement communal

Des devis seront demandés pour le remplacement d'un vasistas du sous-sol du logement communal.

Cérémonies du 08 mai 2015

Le conseil municipal accepte, dans le cadre des cérémonies du 08 mai, de faire venir des véhicules militaires.

Bénédiction de la croix du cimetière

En attente d'une date en coordination avec le prêtre desservant la commune.

